

Conseil de quartier de Port Aviation
Ecole Camus
Le 15 Juin 2016

Principaux points évoqués

Rappel : L'adresse mail des conseils de quartiers est utilisable pour les problèmes rencontrés au quotidien par les habitants.

1/ Point sur les inondations

Différentes crues ont été observées auparavant comme celle de 1910 (crue la plus importante), de 1982, de 2001 (moins forte que celle-ci). La crue la plus importante était celle de 1910. Dans le cas d'une crue similaire à celle de 1910, on aurait noté la présence de 2m50 d'eau au niveau de la Mairie et il y aurait eu des impacts sur le réseau électrique.

Viry-Chatillon a particulièrement été touchée par les inondations car elle est parcourue par différents cours d'eau qui ont connu un épisode de crue : la Seine, l'Orge, le bras Mort de l'Orge et les lacs. La montée des niveaux des eaux est en lien avec les fortes précipitations connues à Viry-Chatillon mais surtout en amont.

D'autres villes de l'Essonne ont été touchées comme Villeneuve-Saint-George ou Athis-Mons où des quartiers entiers ont subi des coupures d'électricité.

Le 2 et 3 juin, la Seine et l'Orge ont atteint un pic de crue.

La montée de la Seine a une influence sur les lacs car elle s'y jette.

La crue de l'Orge s'explique par l'arrivée massive des eaux de l'Yvette qui s'y jette. Deux barrages ont été endommagés. Dès le mardi soir, on note l'arrivée massive des eaux de l'Yvette venant des Yvelines où il y a eu d'importantes pluies, de l'ordre de 80 à 90mm. En juin, le débit était de 45 m/s contre 35 m/s lors des anciennes crues (de 1982, 2001).

La Seine a, elle aussi, connu une crue importante. En principe, il existe des bassins chargés de recevoir l'excédent d'eau. Cependant, ces bassins étaient pleins à 80% comme habituellement au mois de Juin. Les bassins n'ont donc pas pu limiter la crue de la Seine.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché par le Maire dès le début de l'épisode de crue, le mardi 31 Mai à 14h. Le niveau de montée de la Seine était alors de 2m37, à la station de référence de Corbeil Essonne.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un dispositif validé par la préfecture et le SDIS et a pour but la gestion des risques (naturels, technologiques et industriels). Plusieurs risques sont connus à Viry-Chatillon.

La cellule de crise est portée par le Plan Communal de Sauvegarde qui est un dispositif mis en place en 2010 par la commune qui fait état de deux types de risques connus à Viry-Chatillon. On distingue les risques industriels des risques naturels.

La commune de Viry-Chatillon est concernée par des risques industriels de par la présence de deux sites CVSO où sont stockés du gaz et des hydrocarbures (stockage de gaz en limite de Grigny et d'hydrocarbures à Ris-Orangis). Aussi, la ligne du RER D et la RN7 sont utilisés pour le transport de produits parfois dangereux. Il s'agit également d'un risque potentiel.

Il ya également des risques naturels connus comme les inondations. Tout le secteur du bas de Viry est concerné par ce dernier risque naturel en raison de la proximité de la Seine, de l'Orge et de la Morte Rivière.

Le but de cette cellule est la mise en place d'actions en lien avec la catastrophe naturelle en cours et d'informer les habitants. Elle est dirigée par le directeur des opérations de secours, assisté d'un rédacteur, qui coordonne une équipe pluridisciplinaire composée de trois cellules en charge de la communication, de la logistique, de

l'hébergement et du ravitaillement. La cellule de communication, chargée d'informer la population en continu fonctionne avec un standard de crise (standard téléphonique 24/24h) et utilise différents moyens d'information : facebook, panneaux lumineux, mails aux habitants et correspondants de quartiers, site internet de la ville, affichage de lettres d'information dans les immeubles, distribution des courriers dans les boîtes aux lettres, porte à porte réalisé par les élus et la police municipale aux domiciles des particuliers, ...).

Lors de l'épisode de crue de Mai et Juin 2016, plusieurs actions ont été mises en place.

Tout d'abord, une surveillance accrue des cours d'eau a été organisée de nuit comme de jour par le SIVOA et l'EPT12 et des systèmes anti-crue ont été utilisés comme les big bags, la modification du batardeau, la fermeture de vannes, ... Depuis la catastrophe naturelle Xynthia, toutes les digues sont classées et surveillées. La digue de la morte rivière est classée en niveau B et répertoriée comme zone fragile en cas de crue. Des big bags ont donc été installés pour éviter le débordement. Dès 2017, le SIVOA prévoit d'effectuer des travaux pour renforcer les digues de la Morte Rivière. On a aussi renforcé le batardeau le long de la RN7, face aux lacs de Grigny. Il s'agit d'un système ancien fait de barres de bois renforcées placées de façon verticale et chargées de retenir l'eau qui se jette de la Seine dans les lacs.

La cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde a procédé à des évacuations. Des secteurs ont du être évacués à Port Aviation et à Chatillon. Le premier secteur à avoir été évacué est celui de Jean-Jaurès, Argoy, Ribolty. Les RPA ont été évacuées (Husson). Le secteur Camélinat a également souffert des inondations.

Lors de l'épisode de crue de Mai et Juin 2016, le Maire a mobilisé 4 centres d'hébergement d'urgence dans des équipements communaux pour un accueil maximum de 2500 personnes. 4 équipements ont été réquisitionnés : la MJC Aimé Césaire, le gymnase Allende, Edmont Delfour, la MJC Saint Exupéry. Certains ménages ont préféré se faire héberger par leurs familles ou proches (habitant d'autres communes ou quartiers), d'autres ont été accueillis dans les équipements publics.

Des routes ont été coupées à la circulation, des barrières ont été installées afin de garantir la sécurité des passants, usagers, automobilistes dès mercredi. Les rues de Ris, Camélinat, du quartier Argot-Robelti-Jaurès, les quais de Seine et le pont de Juvisy ont ainsi été fermés à la circulation.

L'unité écologique de l'EPT12 a adopté un rythme de collecte des déchets plus soutenu pendant et après les inondations.

L'EPT12 est intervenu sur les réseaux d'assainissement sur demande des riverains (formulaire déposé en mairie).

Des interventions de pompage ont été menées dans les équipements communaux, dans les écoles Camus et Louise Michel.

Plusieurs acteurs sont intervenus sur la demande du Maire de Viry-Chatillon comme la Croix Rouge (qui a fourni des lits), la préfecture (qui a fourni des bus), la sécurité civile (intervention de pompage d'eau par 50 pompiers)

Les inondations ont eu plusieurs effets directs et indirects aussi bien sur les habitations des Castelvirois, que sur les espaces publics ou sur les réseaux. Une saturation des réseaux d'eau a été observée et a engendré la remontée eaux usées. La saturation des réseaux est liée à l'urbanisation massive des années 1960-1970 qu'a connue la commune de Viry-Chatillon. Il est maintenant nécessaire de procéder à une optimisation et à une adaptation des réseaux en cohérence avec les besoins des habitants.

Depuis deux ans, des travaux sur les réseaux d'assainissement ont lieu comme la construction d'un bassin d'assainissement rue du capitaine Ferber ou la création de réseaux d'assainissement près de la RN7. L'assainissement est une compétence de l'EPT12. Des réunions avec le SIVOA sont prévues pour faire le bilan des inondations et des travaux à engager.

Quand il pleut, les réseaux sont gorgés d'eau. En principe, les réseaux d'eau pluviale et d'eau usée sont distincts mais il existe des failles qui expliquent le refoulement d'eau usées. Des travaux sont engagés au fur et à mesure pour répondre à ce problème.

Les bords des lacs ont eux aussi été touchés par les inondations, la fête des lacs a donc été reportée en septembre.

Au même titre que les mouvements de terrain ou les phénomènes volcaniques, l'inondation est classée comme catastrophe naturelle. Les biens concernés par une indemnisation en cas de catastrophe naturelle sont les habitations, les locaux professionnels, les terrains et équipements publics.... Est considéré comme effet d'une catastrophe naturelle un « dommage matériel direct non assurable ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».

Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été envoyé le 3 Juin par la Mairie à la Préfecture. Le Conseil des ministres s'est ensuite réuni et a fixé l'état de catastrophe naturelle pour plusieurs communes dont Viry-Chatillon.

Les habitants ont effectué une déclaration des dommages subis à la Mairie. Des conséquences tardives liées aux inondations peuvent avoir lieu comme des fissures aux murs. Dans ce cas, l'habitant devra montrer le lien entre le dégât et la catastrophe naturelle à son assurance.

La Mairie a transféré ensuite les déclarations de dommages connus par les habitants à la préfecture.

Les assurés disposent d'un délai de 10 jours au maximum, après publication de l'arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.

Par la suite, l'indemnisation est effectuée par l'assureur du propriétaire du bien.

2/ Point sur les travaux

Plusieurs projets sont en cours à Viry-Chatillon en 2016 sur les espaces publics et les bâtiments communaux. Plus précisément, on note plusieurs projets pour le centre-ville :

- Des travaux de réfection d'une allée principale ainsi que d'une contre allée dans le cimetière à hauteur de 55 000 euros. Une étude est en cours sur des travaux d'assainissement et de reprise d'une allée supplémentaire ainsi que sur l'extension du colombarium (pour ajouter 300 familles ou 150 places).
- Des travaux sur les façades du conservatoire sont menés en Juillet/août 2016 pour 59 000 euros.
- Des travaux sur l'école Esclangon sont engagés. Il s'agit de remise en peinture et de travaux sur l'éclairage et les faux plafonds. Les travaux assurés par l'équipe municipale et un prestataire et seront terminés pour la rentrée de septembre.
- Des études complémentaires sur l'église sont programmées. Il s'agit d'une église du 14ème siècle. Elle appartient à la mairie (construite avant la séparation de l'église et de l'état). Elle est fermée depuis 2013. Une étude de l'architecte des bâtiments de France est en cours. Des travaux ont eu lieu en 2001 sur les piliers extérieurs. Aujourd'hui, il y a un besoin de renforcement des piliers intérieurs. L'étude porte sur un diagnostic structurel sur les piliers et coûte 15 000 euros.

A Port Aviation, plusieurs opérations sont en cours.

- Une intervention est prévue sur la tour du Mess des officiers. Le cahier des charges a été rédigé. Le prestataire a été choisi en juillet. Il y aura des travaux de ceinturage et jambage de la tour. Les travaux sont estimés à 60 000 euros.
- En Juin 2016, l'EPT12 intervient sur les arbres de l'Avenue Baronne de La Roche. Il s'agit d'une coupe des arbres dont les racines soulèvent les trottoirs (intervention sur endroits les plus dangereux).
- Une réfection partielle du tapis et des marquages ponctuels est prévue pour l'Avenue Gabriel Péri par le Conseil Départemental, sur le dernier trimestre 2016.
- Le projet touchant l'école Camus sera présenté prochainement. L'objectif est d'augmenter l'offre d'accueil, d'ajouter une cantine pour l'élémentaire, deux classes de maternelle. Il y aura une réunion avec les parents d'élèves pour faire correspondre le projet aux besoins. Peut être travaux en 2017/2018.

3/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants

- Informations sur les déchets : il y a eu grève, les déchets n'ont pas été collectés mais reprise du planning classique suite à la grève. Il y a une benne à gravats accessible les samedis matins aux services techniques, sur présentation d'un justificatif de domicile. La demande de carte pour la déchetterie peut se faire sur le site internet de l'EPT12 ou en mairie en remplissant le formulaire.
- Il y a eu une dératisation dans les réseaux en juin par l'EPT12 suite aux inondations. Pièges posés dans les égouts.
- Chaussures accrochées aux fils électriques : l'opération demande l'utilisation d'une nacelle, il faut regrouper les besoin d'enlèvement de chaussures sur les fils électriques et de vérifier la nature des fils concernés (EDF, Telecoms)
- La vidéo-protection : plusieurs caméras sont installées à Viry-chatillon. Une étude va débuter en octobre. La demande de financement a été faite.

Adresse mail des conseils de quartiers : conseils.quartier@viry-chatillon.fr